

Après avoir reçu les représentants professionnels des pharmaciens, Jean-Pierre Sueur s'est opposé, lors du débat sur le projet de loi relatif à l'accélération et la simplification de l'action publique, à la création de « plateformes » de distribution de médicaments, disjointes des pharmacies. Il a dit que cela entraînerait une « ubérisation » de la distribution de médicaments. Il a rappelé les problèmes sanitaires qu'entraînait la vente de médicaments par Internet. Le Sénat a retiré cette référence aux « plateformes » du texte adopté. En revanche il a été explicitement précisé que la vente de médicaments par Internet ne pourrait avoir lieu que sous l'autorité d'une officine pharmaceutique, sans qu'il puisse y avoir de stocks extérieurs.

Jean-Pierre Sueur a également défendu la possibilité pour l'Agence régionale de santé de maintenir, sous forme d'antenne d'une autre officine, une pharmacie contrainte de fermer dans une petite commune où son activité ne permet pas son maintien.

[>> Lire le compte-rendu intégral de l'intervention en séance publique](#) (question, réponse du ministre et réplique)